



ᑲᑎᑕᑦ ᑖᑦᑎᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑎᑎᑦᑕᑦᑕᑦ ᑲᑎᑎᑦᑕᑦ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee

## PROCÈS-VERBAL DE LA 124<sup>e</sup> RÉUNION

(APPROUVÉ)

**DATES :** Les 15 et 16 juin 2010

**LIEU :** Bureau municipal, Kuujjuaraapik

### **SONT PRÉSENTS :**

**Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :**

Michael Barrett  
Adamie Kalingo

**Nommés par le gouvernement du Canada :**

Claude Abel, président  
Gilles H. Tremblay

**Nommés par le gouvernement du Québec :**

Paule Halley  
Sylvie Létourneau, vice-présidente  
Jean Couture

**Secrétaire exécutive :**

Stéphanie Benoit

### **SONT ABSENTS :**

James Yantha, membre nommé par le gouvernement du Canada  
Charlie Arngak, membre nommé par l'Administration régionale  
Kativik

## 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 124<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9h00 le 15 juin 2010, à Kuujjuaraapik. Le président invite les membres à suggérer des changements à l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité. La réunion se déroule donc selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Révision des procès-verbaux des 122<sup>e</sup> et 123<sup>e</sup> réunions et des conférences téléphoniques du 5 février et du 4 mai 2010
3. Affaires découlant de la 123<sup>e</sup> réunion et correspondance
  - a) Projet de loi modifiant la Loi sur les mines
  - b) Qualité de l'eau potable
  - c) Baie Déception : les activités portuaires
  - d) Barils abandonnés à Kuujjuaraapik
  - e) Suivi du plan de gestion des matières résiduelles
4. Budget, secrétariat et membres
  - a) Budget
  - b) Secrétariat
  - c) Régie interne
  - d) Rapport annuel 2009-2010
5. Plan Nord
6. Stratégie fédérale de développement durable
7. Chapitre 23 de la CBJNQ
  - a) Décision de la Cour suprême du Canada : *Québec (Procureur général) c. Moses*
  - b) Participation publique
  - c) Révision des annexes
  - d) Lettre de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale
8. Gestion des matières résiduelles
  - a) Questionnaire
  - b) Révision des trois guides sur les matières dangereuses
9. Divers
  - a) Consultation des communautés autochtones
  - b) Site Internet
  - c) Colloque international sur les défis du développement durable et de la souveraineté dans l'Arctique
10. Dates et lieu de la prochaine réunion

## **2. Révision des procès-verbaux des 122<sup>e</sup> et 123<sup>e</sup> réunions et des conférences téléphoniques du 5 février et du 4 mai 2010**

Les membres adoptent les procès-verbaux de la 122<sup>e</sup> réunion et des conférences téléphoniques du 5 février et du 4 mai 2010 après avoir suggéré quelques modifications mineures. Ils reportent ainsi à la prochaine réunion l'adoption du procès-verbal de la 123<sup>e</sup> réunion.

## **3. Affaires découlant de la 123<sup>e</sup> réunion et correspondance**

### *a) Projet de loi modifiant la Loi sur les mines*

Le CCEK a commenté le Projet de loi modifiant la Loi sur les mines dans une lettre adressée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles. Les commentaires, transmis également à M. Serge Simard (ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune), sont regroupés en deux volets.

Le premier rappelle les avis et recommandations formulés dans le passé par le CCEK et qui intéressent la consultation entreprise sur le Projet de Loi modifiant la Loi sur les mines lorsqu'il s'agit des activités d'exploration et d'exploitation minière sur le territoire du Nunavik.

Le deuxième volet présente les commentaires particuliers du CCEK relativement au Projet de loi. Les principales préoccupations du CCEK sont relatives à l'absence de référence à l'objectif du développement durable qui devrait diriger l'exercice de modification du droit minier; à la priorité d'usage accordée aux activités minières au détriment de l'aménagement du territoire et des aires à être protégées; la participation des Inuits; aux activités de restauration des sites et aux garanties financières qui doivent être suffisantes pour couvrir l'ensemble des coûts.

Convoqué par la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles pour présenter ses observations, le comité détermine les membres qui y participeront. Il est demandé à la secrétaire exécutive de publier la lettre adressée à la Commission sur notre site Internet dans les sections « Avis » et « Quoi de neuf ».

### *b) Qualité de l'eau potable*

Le CCEK continue à se préoccuper des répercussions d'un nettoyage inadéquat des réservoirs d'eau domestiques. C'est pourquoi les membres discutent de plusieurs suites possibles à l'étude de M. Benoit Barbeau, professeur agrégé, Chaire industrielle CRSNG en eau potable, École Polytechnique de Montréal. Un membre propose que l'information soit diffusée auprès des responsables de la distribution de l'eau, sur notre site Internet, voire dans une revue, afin de la

rendre disponible. Toutefois, avant de véhiculer l'information contenue dans l'étude, les membres conviennent de réaliser un projet pilote pour valider les résultats des essais en laboratoire et les conclusions de l'étude. Le comité examine les possibilités de développer un projet pilote dans un village nordique et échange à propos des commanditaires, des coûts et de la logistique des activités à réaliser. Les membres souhaitent poursuivre la discussion lors d'une prochaine conférence téléphonique.

*c) Baie Déception : les activités portuaires*

La secrétaire exécutive fait savoir aux membres qu'elle a transmis, aux responsables concernés, les informations concernant une possible contamination du milieu marin causée par les activités de chargement et de déchargement au quai de Baie Déception. Une technicienne du bureau régional du MDDEP y fera d'ailleurs une inspection en juin 2010 et pourra valider les informations concernant la pollution de l'eau. Les membres discutent alors des processus de suivi environnemental et demandent à consulter le rapport d'inspection lorsque ce dernier sera disponible.

*d) Barils abandonnés à Kuujjuaraapik*

Le CCEK a pris connaissance du rapport final de la firme Dessau, intitulé *Caractérisation environnementale et scénarios de réhabilitation des dépôts de barils de bitume à Kuujjuaraapik*. Ce document montre entre autres les résultats de l'évaluation des scénarios de réhabilitation des dépôts de barils de bitume. Une mise à jour des quantités estimées pour différents types de produits contaminés révèle qu'on devra disposer d'une grande quantité de barils de bitume (1301), de bitume en plaque (102,5 m<sup>3</sup>), de sols contaminés (656 m<sup>3</sup>) et de produits pétroliers (14 433 l) .

À ce sujet, les membres sont informés de la réunion qui s'est tenue à Kuujjuaraapik au printemps 2010 et à laquelle des représentants du MDDEP, de l'ARK et du village concerné ont participé. Il a été question que l'ARK fasse un appel d'offre public pour les besoins en expertise et que la communauté soit appelée à participer à la réhabilitation des sites de sorte qu'il y ait des retombées économiques locales.

Le comité discute de différents scénarios de réhabilitation et de la manipulation des matières dangereuses, des conteneurs appropriés, des types de transport et des délais nécessaires à l'organisation. Ainsi, le CCEK souhaite que l'ARK, avant de choisir un scénario, tienne compte des risques reliés à la manipulation des matières dangereuses et à la production des gaz à effets de serre lors de l'acheminement des matériaux vers le sud du Québec.

*e) Suivi du plan de gestion des matières résiduelles*

Le CCEK fait le suivi de l'aide financière que le MDDEP devrait accorder à l'ARK pour la réalisation du plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik. Un membre informe le comité que l'entente a été approuvée par l'ARK et que le plan

sera possiblement réalisé par une firme de consultants. Les membres s'interrogent à propos du rôle que pourrait jouer l'ancien Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles dans cette réalisation et suggèrent que ce dernier participe en tant que soutien. Le CCEK projette de poursuivre son suivi du plan de gestion des matières résiduelles.

#### **4. Budget, secrétariat et membres**

##### *a) Budget*

Les membres révisent les états financiers trimestriels en date du 30 avril 2010 et demandent que plusieurs termes soient clarifiés. Pour ce faire, ils souhaitent que la présentation des états financiers reflète davantage leurs besoins. La secrétaire exécutive informe aussi les membres que les états financiers annuels sont en préparation par un comptable et que le CCEK n'a pas encore reçu son financement par le gouvernement pour l'année 2010-2011.

##### *b) Secrétariat*

La secrétaire exécutive devra prendre un congé à partir du mois de décembre 2010. Sachant que son contrat se termine le 31 décembre 2010 et entièrement satisfait de son travail, les membres conviennent qu'un poste permanent lui soit accordé. Afin de combler la période de congé, les membres discutent donc de la possibilité d'offrir un poste intérimaire à une autre personne. Il est entendu que la secrétaire exécutive amorcera des démarches pour recueillir des candidatures.

##### *c) Régie interne*

Le comité a reçu les lettres officielles l'informant de la nomination du nouveau président et de la nouvelle vice-présidente du CCEK pour l'année 2010-2011. Les membres félicitent M. Claude Abel et Mme Sylvie Létourneau qui assument respectivement les fonctions de président et de vice-présidente depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Dans un autre ordre d'idées, un membre suggère que le CCEK partage plus souvent des informations relatives aux divers travaux du comité de façon à réagir plus rapidement aux événements dont certains ont des échéanciers très courts. Après avoir échangé sur le sujet, le comité s'entend pour augmenter la fréquence des conférences téléphoniques.

##### *d) Rapport annuel 2009-2010*

La secrétaire exécutive informe le comité qu'une première version du Rapport annuel 2009-2010 du CCEK est en cours de rédaction. Les membres discutent de quelques changements proposés et s'interrogent sur la pertinence de conserver la page faisant l'état des finances. Ils demandent donc que des vérifications soient faites à ce sujet et s'entendent pour que cette version soit examinée lors d'une prochaine conférence téléphonique.

## **5. Plan Nord**

Deux membres du CCEK ont participé, le 27 mai 2010, à une première rencontre du Groupe de concertation sur le développement durable (GCDD) dans le cadre du Plan Nord. Ce comité est formé de représentants du MDDEP, du MRNF, du CCEK, du CCEBJ et de personnes siégeant aux différentes tables de travail reliées à un type de développement (mines, hydroélectricité, transport, etc.). Ces personnes sont responsables du dossier développement durable au sein de leur table de travail.

Dans un premier temps, les membres du CCEK ayant participé à cette rencontre présentent un résumé des discussions et soulèvent quelques questions relatives au mandat et à la méthode de travail du groupe. Ils ont notamment mentionné à la rencontre que le GCDD ne pouvait pas être un groupe d'évaluation de projets puisqu'il existe déjà des procédures d'évaluation environnementale au Québec méridional et en milieu nordique, qui sont inscrites à la Loi sur la qualité de l'environnement. Ces procédures permettent d'examiner les projets majeurs en détail, et d'en évaluer leurs impacts sur le milieu biophysique (eau, air, sol, flore, faune et espèces à statut particulier, etc.) et sur le milieu humain (social, santé, archéologie, patrimoine, ouverture du territoire, etc.). Plusieurs participants au GCDD, dont ceux du CCEK, ont souhaité que le groupe agisse à une échelle plus macro et puissent discuter davantage de la priorisation des types de développement et de leur intégration afin d'avoir une vision d'ensemble du développement du territoire.

Par ailleurs, lors de cette rencontre, les représentants du gouvernement ont indiqué qu'un plan quinquennal du Plan Nord serait éventuellement préparé et déposé à l'automne 2010. Ce plan comprendrait un tronc commun et des plans d'action sectoriels.

Enfin, les membres du CCEK discutent de la pertinence de poursuivre leur participation au GCDD compte tenu que le mandat et les objectifs de ce groupe ne sont pas clairs. Le CCEK décide tout de même de poursuivre sa participation au groupe de concertation dans le cadre du Plan Nord.

## **6. Stratégie fédérale de développement durable**

Le CCEK a pris connaissance de la première version de la Stratégie fédérale de développement durable dont le document fait l'objet d'une consultation publique qui prend fin le 12 juillet 2010. Les membres s'interrogent sur la pertinence de se prononcer sur le document. Ils examinent les actions prévues pour la région nordique, incluant l'augmentation des espaces à protéger, l'intensification de la protection des espèces menacées et l'étude des eaux usées. Ils suggèrent néanmoins d'intégrer davantage de cibles pour le Nunavik dans le document. En fait, ils se préoccupent d'une meilleure prise en compte des connaissances sur le Nord relatives aux changements climatiques et aux impacts de ces derniers sur

les infrastructures. Ils se réfèrent d'ailleurs au document intitulé *Franc Nord* (2009) de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Le comité demande donc à la secrétaire exécutive de transmettre une lettre à ce sujet aux autorités concernées.

## **7. Chapitre 23 de la CBJNQ**

a) Décision de la Cour suprême du Canada (CSC) dans l'affaire *Québec (Procureur général) c. Moses*

La décision a été rendue le 14 mai 2010 par la Cour suprême du Canada. Cette affaire est relative aux autorisations préalables requises pour l'exploitation de la mine Vanadium-Lac Doré Mining inc. sur le territoire cri qui est assujéti au Chapitre 22 de la CBJNQ. Cette décision trouve également son application au Nunavik et au Chapitre 23 de la CBJNQ. Dans cette affaire, la Cour a conclu, dans une décision divisée (5 juges contre 4), qu'une fois le projet minier approuvé conformément à la CBJNQ, le promoteur ne peut aller de l'avant sans obtenir les autres autorisations préalables nécessaires, dont celle de l'article 35(2) de la *Loi sur les pêches*, dont l'octroi met en oeuvre la *LCÉE*, et sans omettre l'obligation de la Couronne de consulter les Cris relativement à ce qui peut nuire à leurs droits protégés par la CBJNQ. Malheureusement, l'interprétation majoritaire de CSC va à l'encontre de celle soutenue jusqu'à maintenant par le CCEK et des organisations inuites et autochtones, laquelle fut toutefois retenue dans les motifs des juges minoritaires.

Dans ses motifs, la majorité a souligné que les droits conférés aux Cris par la CBJNQ doivent être respectés sous la *LCÉE*. À ce sujet, la majorité souligne que généralement le processus issu de la Convention met suffisamment de données à la disposition du responsable fédéral des pêches et que la *LCÉE* permet à l'autorité fédérale responsable de collaborer avec une autre instance afin de promouvoir l'uniformisation et l'harmonisation des processus d'évaluation environnementale.

Les membres s'accordent à dire que la CBJNQ protège davantage les droits et la participation des Cris et des Inuits que la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). Le comité discute des conséquences de cette décision sur l'application du chapitre 23 de la CBJNQ. Les membres se demandent si le gouvernement fédéral procèdera à une réévaluation complète d'un projet, c'est-à-dire à la réalisation d'une autre procédure d'évaluation environnementale en marge du processus de la CBJNQ. Les membres appréhendent des complications pour les promoteurs et les communautés du Nunavik, ainsi que des coûts et des délais supplémentaires associés à la multiplication des procédures d'évaluation environnementale en marge de la CBJNQ.

#### *b) Participation publique*

Le CCEK a reçu en mai 2010, de M. Jacques Dupont (sous-ministre adjoint à l'Expertise hydrique, à l'Analyse et aux Évaluations environnementales, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) une invitation, au nom de Mme Madeleine Paulin (administratrice provinciale du chapitre 23 de la CBJNQ), à participer au groupe de travail sur la participation publique, la transparence et l'accès à l'information. Pour améliorer le processus, le gouvernement provincial vise la création d'une table où les différents organismes participants devront trouver des solutions concrètes, soit des adaptations administratives, applicables à court et moyen termes. Le comité discute de l'importance de réviser le processus de participation publique et d'information. Des membres soumettent leur nom afin d'y participer.

#### *c) Révision des annexes*

Le CCEK a informé, par lettre, Mme Maggie Emudluk (présidente de l'Administration régionale Kativik) et M. Pita Aatami (président de la Société Makivik) de l'examen réalisé par le CCEK sur le renforcement de la procédure d'évaluation environnementale du Chapitre 23 de la CBJNQ et de ses annexes, ainsi que de l'ouverture de l'Administrateur provincial, Mme Madeleine Paulin, à entreprendre la révision des annexes du chapitre 23 si la Partie inuite en exprime le souhait. Un membre informe le comité que l'ARK et la Société Makivik se consultent à ce sujet. On demande alors à la secrétaire exécutive d'assurer le suivi de ces échanges.

#### *d) Lettre de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale*

Le comité s'entretient au sujet d'une lettre de M. François Boulanger (directeur régional, Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE)) où il est question du procès-verbal de la 121<sup>e</sup> réunion. La secrétaire exécutive informe les membres qu'une discussion avec M. Benoît Théberge (conseiller, ACEE) a permis de clarifier un passage de la lettre.

Le comité souligne par ailleurs qu'il n'a toujours pas reçu de commentaires de l'Administrateur fédéral à propos de son avis, transmis au printemps 2009, sur le renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik. Afin de mettre en œuvre ses recommandations, le CCEK croit que le soutien de l'Administrateur fédéral est important.

## **8. Gestion des matières résiduelles**

#### *a) Questionnaire*

La secrétaire exécutive informe le comité que le questionnaire sur la gestion des matières résiduelles a été transmis à des responsables de l'ARK pour qu'ils abordent, avec les représentants municipaux du Nunavik, certaines notions qui y sont expliquées. Les commentaires recueillis devraient contribuer à susciter la



discussion sur la gestion des matières résiduelles et à permettre éventuellement l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles de l'ARK. Afin de favoriser la transmission de l'information, le comité demande que le questionnaire soit traduit en Inuktitut.

*b) Révision des trois guides sur les matières dangereuses*

Le comité examine les versions française et anglaise des trois guides sur les matières dangereuses et propose des modifications. On décide alors que cette responsabilité incombera à un sous-comité. Un membre suggère aussi que les guides soient transmis au bureau régional du MDDEP, lorsqu'ils seront achevés, de sorte que des spécialistes puissent également les réviser.

## **9. Divers**

*a) Consultation des communautés autochtones*

Les membres sont informés à propos des actions entreprises par le gouvernement du Québec à la suite des jugements de la Cour suprême du Canada, notamment dans les affaires *Haïda* et *Taku River*. Dans ces dernières décisions, la Cour suprême a conclu que le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux ont l'obligation de consulter les communautés autochtones avant de prendre une décision susceptible de porter atteinte à leurs droits. À la suite de ces décisions, le gouvernement du Québec a produit, en 2006, le « Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones » afin d'orienter ses différents ministères et organismes à ce sujet.

Pour le gouvernement du Québec, ces décisions n'amènent pas de changement sur les façons de faire en matière d'environnement au Nunavik, car le chapitre 23 de la CBJNQ comporte, depuis 30 ans, des mécanismes de consultation et de participation des Inuits dans la prise de décision.

Le comité s'enquiert de l'interprétation retenue par le gouvernement fédéral à propos de ces décisions et de leur impact sur le territoire de la CBJNQ. Enfin, les membres souhaitent être informés des différentes revendications et des décisions judiciaires rendues qui ont une incidence sur la protection de l'environnement au Nunavik et le Chapitre 23 de la CBJNQ

*b) Site Internet*

La secrétaire exécutive informe les membres que le site Internet du CCEK a été actualisé et que des changements ont été apportés afin de faciliter la navigation du public. Par exemple, les liens Internet des organismes nommés dans le plan quinquennal 2009-2014 du CCEK sont maintenant disponibles dans la page « Lien »; les pages « Commentaires » et « Nous joindre » ont été fusionnées; et des onglets ont été renommés. Il est par ailleurs entendu que la section « Sujets d'intérêt » soit prochainement révisée.

On informe aussi le comité que l'intranet, comme lieu d'archivage de documents, comporte une limite d'espace mémoire très faible. Lorsque cette limite sera atteinte, la secrétaire exécutive en informera les membres pour qu'ils décident de retirer des documents ou d'augmenter l'espace mémoire.

*c) Colloque international sur les défis du développement durable et de la souveraineté dans l'Arctique*

Un membre fait un point d'information sur le colloque international intitulé *Développement durable et souveraineté dans l'Arctique : quels défis?* qui s'est tenu les 17 et 18 mai 2010 à l'Université Laval. Il résume les ateliers présentés au colloque et mentionne qu'une revue internationale a demandé le procès-verbal de ce dernier pour en faire un rapport synthèse.

## **10. Dates et lieu de la prochaine réunion**

La 125<sup>e</sup> réunion du CCEK aura lieu les 6 et 7 octobre 2010 à Québec.

Stéphanie Benoit  
Secrétaire exécutive  
12 novembre 2010